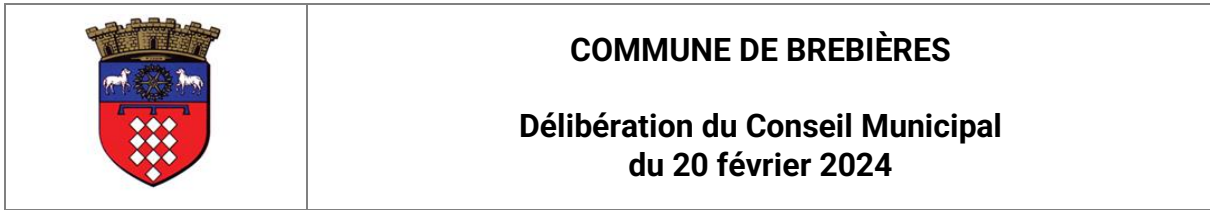


République Française  
Département du Pas-de-Calais – Arrondissement d'Arras – Canton de Brebières



**Liste des délibérations affichée et publiée sur internet le 22 février 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt février à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni salle Pierre Moreau – Place des Héros à Brebières, sous la présidence de Monsieur Lionel DAVID, Maire, en suite de convocation en date du quatorze février deux mil vingt-quatre, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

**PRESENTS :** M. DAVID Lionel, Maire, Président, M. HERBAUT Pierre, Mme DOUVRAIN Karine, M. DEPREZ Grégory, Mme MARTEAU Marina, M. HANNEDOUCHE Bruno, M. GOUBET René, Mme MOLARD Caroline, M. DEGELDER Mickaël, M. TRIPLET Corentin, Mme BELVERGE Maria, Mme PAUCHET Jacqueline, Mme BARAN Viviane, M. DEVANNE Pascal, M. DEMOULIN Bertrand, Mme ANDRZEJCZAK Sylvie, Mme DAMBRINE CONTRERAS Bénédicte, M. LOBRY Frédéric, Mme DUEZ Céline\*, Melle DEPREZ Alexia, M. DEGORGUE Didier, M. CICORIA Nicolas, Mme POTEAU Nathalie, M. DUCONSEIL Rémi, Mme HECQUET-CIESLAK Jocelyne, Mme LIENARD Eva.

*\*Arrivée à 20h11 avant le point n°1*

**ABSENTS :**

Mme HANNE Lauréline	donne pouvoir à Mme MARTEAU Marina
Mme MORENT Sophie	donne pouvoir à M. CICORIA Nicolas
M. MARINO Salvatore	donne pouvoir à Mme LIENARD Eva

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Mme MARTEAU Marina

**Membres en exercice : 29**

**Présents : 26**

**Quorum : 13**

**Votants : 29**

**FINANCES**

**7 – INONDATIONS DANS LE PAS-DE-CALAIS**

**PARTICIPATION AU FONDS DE SOUTIEN MIS EN PLACE PAR LA PROTECTION CIVILE DU PAS-DE-CALAIS AVEC LE SOUTIEN DE L'AMF 62**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le Pas-de-Calais a connu un épisode pluvieux intense faisant suite à des cumuls déjà exceptionnels survenant depuis le 4 novembre 2023 et intervenant dans un contexte hydrologique très préoccupant.

Dès le 12 novembre 2023, des inondations ont frappé de nombreuses communes dans les bassins de l'Aa, de la Canche, de la Hem, de la Liane et de la Lys, occasionnant des dégâts conséquents sur plusieurs communes.

**CONSIDERANT** que la Protection Civile du Pas-de-Calais avec le soutien de l'Association des Maires et des Présidents d'Intercommunalité du Pas-de-Calais (AMF62), a lancé une grande opération de solidarité (création d'un réseau d'entraide entre bénévoles et sinistrés et lancement d'un appel aux dons financiers) pour venir en aide aux communes et habitants sinistrés,

**EN CONSEQUENCE**, il est proposé que la commune de Brebières vienne en aide financièrement aux communes et habitants sinistrés fortement touchés par ces inondations en versant une participation de 1 000 € à destination de ces sinistrés par le biais du fonds de soutien mis en place par la Protection Civile du Pas-de-Calais.

Ceci exposé,

➔ **Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres,**

- **APPROUVE** le versement d'un montant de 1 000 € au fonds de soutien mis en place par la Protection Civile du Pas-de-Calais,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à cette affaire,
- **DIT** que les crédits sont prévus au budget primitif 2024.

Fait en séance, le jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme,

**Lionel DAVID,**  
**Maire.**

**Marina MARTEAU,**  
**Secrétaire de séance.**

Publiée le 29/2/2024  
Affichée le 29/2/2024

Envoyé en préfecture le 29/02/2024

Reçu en préfecture le 29/02/2024

Publié le

ID : 062-216201731-20240220-DCM202407-DE



Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Lille, situé 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, 59000 Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>